

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Secteur pétrolier : problématique de la relance de l'exploration

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

L'UNION pétrolière gabonaise (Upega), entité en charge de la défense des intérêts des sociétés gabonaises

productrices de pétrole, a eu des entretiens féconds, mercredi dernier à l'Immeuble du 2-Décembre, avec le ministre du Pétrole de la Transition, Marcel Abéké. Occasion pour les deux parties - tutelle et syndicat -, de poser les jalons d'une franche

collaboration.

Pour cette première prise de contact qui s'est déroulée en présence de plusieurs responsables des entreprises pétrolières telles que Perenco, Maurel & Prom, BW Energy, Tullow Oil, les discussions ont tourné autour de la relance de l'exploration, la stabilité fiscale, le Code des hydrocarbures et le règlement du brut au niveau de la Sogara.

" Nous avons, au cours de cette réunion, abordé la question de la relance de l'exploration, la stabilisation fiscale qui était initialement prévue dans les contrats pétroliers à 8 ans avant d'être ramené à 5 ans par la loi de finances 2 022. Nous allons devoir examiner ces points en interne avant de travailler en profondeur avec l'Upega. Nous avons également parlé de l'agrément technique et tous les points relatifs au visa de conformité et d'opportunité pour l'acquisition d'un certain nombre



Photo: AEE
Les différentes parties lors de la séance de travail.

de blocs. L'idée est d'attirer le maximum d'investisseurs pétroliers au Gabon", a indiqué Marcel Abéké.

Conscient des enjeux, l'Upega pense qu'il va falloir travailler assez rapidement avec le ministère.

" Il s'agit notamment de la problématique de la relance de l'exploration dans notre pays

par la signature d'un certain nombre de contrats pétroliers, la nécessité de la prise des textes d'application du Code des hydrocarbures qui complètent l'arsenal juridique du secteur et le problème de la pérennité des livraisons de brut à la Sogara", a souligné la présidente de l'Upega, Jacqueline Bignoumba Ilogue.

Tracking des véhicules : la start-up Pozi franchit la barre des 1 000 véhicules



Photo: AEE

MSM
Libreville/Gabon

LA start-up gabonaise Pozi, spécialisée dans le tracking des véhicules et la gestion de flotte, a clôturé le 3e trimestre de l'année 2023 en dépassant la barre symbolique des 1 000 véhicules actifs.

Avec ces chiffres, la start-up co-fondée par Loïc Kapitho et Thomas Leluc confirme sa position de solution de référence auprès des entreprises et des semi-professionnels qui constituent son segment prioritaire. En effet, depuis son lancement en novembre 2020, la start-up a convaincu une clientèle issue de divers secteurs d'activités présents à Libreville et Port-Gentil et composée à 80 % d'entreprises et de professionnels du transport et de la logistique. Nouvel entrant sur le marché gabonais du tracking, Pozi concrétise un peu plus son ambition de devenir l'application

de tracking la plus appréciée en Afrique d'ici 2 030 et son objectif de devenir leader sur le marché gabonais d'ici 2 024. Lequel croît d'environ 2 200 nouveaux véhicules par an depuis 2019.

" Franchir le cap des 1 000 véhicules est une avancée considérable vers la réalisation de notre ambition africaine. Cette étape vient récompenser le travail diligent de nos équipes et constitue surtout une marque de confiance de nos clients. C'est un tournant majeur de notre développement qui s'appuie désormais sur une meilleure connaissance des besoins actuels et futurs de ce marché en plein essor. C'est également un défi en termes de qualité car nous devons maintenir sinon améliorer notre standard de service pour continuer de proposer à nos clients les meilleures fonctionnalités et le meilleur service ", a indiqué Loïc Kapitho.

Azur Gabon : les employés toujours sans salaire

GMNN
Libreville/Gabon

OFFICIELLEMENT déclaré en cessation de paiements depuis le 22 décembre 2020, l'entreprise Azur Gabon n'a toujours pas pu régler les salaires impayés de ses anciens employés. Ces derniers ont récemment fait une nouvelle sortie pour attirer l'attention des nouvelles autorités sur leur situation.

Le tribunal de Commerce de Libreville avait prononcé la mise en redressement judiciaire de cette Société de téléphonie mobile dont les activités avaient cessé depuis le 12 mars 2018. La juridiction compétente avait alors invité tous les créanciers de l'entreprise à se rapprocher du cabinet de Me Athanase Ndoye Loury, désigné syndic judiciaire, dans un délai d'un



Photo: D.R./L'Union

L'ancienne façade du siège d'Azur Gabon au centre-ville de la capitale gabonaise.

mois. À travers cette décision, les anciens employés d'Azur Gabon espéraient enfin entrer en possession de leurs arriérés de salaires.

En effet, en janvier 2019 le tribunal de première instance de Libreville avait condamné l'entreprise à payer la somme de

500 millions de FCFA au profit de ses ex-agents.

Pour recouvrer cette somme, le tribunal avait ordonné la saisie d'importants biens d'Azur, notamment 13 véhicules et 40 pylônes radio électriques. Malheureusement, 4 ans plus tard, aucun salaire n'a été payé.